Centre de santé et de services sociaux d'Argenteuil		
Section : DSISM N° : OIP-3		
Titre: Ordonnance médicale individuelle protocolisée		
Objet : Traitement en cas de détresse en soins palliatifs		
Préparé par :	En vigueur : Octobre 2002	
Comité de pharmacologie	Rév. : Déc. 2006	Page : Page 1 sur 2
Adopté par : Exécutif du CMDP	Rév. : Avril 2010	_
Professionnels ou intervenant concernés :	Programme(s) ou service(s) concernés : Clientèle en santé physique : USCD	
Infirmières, médecins, infirmières auxiliaires	Clientèle en perte d'autonomie : UDLF, UDP, SAD	

		DOSES SUGGÉRÉES	ORDONNANCE	
1. <u>Midazolam</u>	(Versed®) : seringue nº 1			
Effets recherchés : Sédation en mo Amnésie antéro	ins de 10 minutes grade			
ou BZ	zodiazépines (BDZ) au besoin D une fois par jour régulièrement ds : <70 kg	Midazolam 5 mg s.c.	mg s.c. Midazolam (Versed®)	
rég	BZD plus d'une fois par jour ulièrement ids : > 70 kg	Midazolam 10 mg s.c.		
_	BZD à forte dose ou ccessive au BZD	Midazolam 15 À 20 mg s.c.		
2. Scopolami	<u>ne</u> : seringue nº2	H		
Diminution volubronchiquesDiminution des of	0 premières minutes, dure 2 heures me sécrétions pharyngées et efforts respiratoires ns les 30 minutes, dure 2 à 4 heures)	0,4 à 0,6 mg s.c.	mg Scopolamine s.c.	

Objet :	OIP-3 Traitement en cas de détresse respiratoire en soins palliatifs	Page: 2 de 2

	DOSES SUGGÉRÉES	ORDONNANCE
3		
•	35	
toire iusqu'à confort		
Jaam aa vorooa o		
h (que le patient prend		
(dae ie baneiie bieiia		
		mg
0 à 3 mg s.c.	5 mg s.c.	Morphine s.c.
4 à 10 mg s.c	10 mg s.c.	
11 à 30 mg s.c.	15 mg s.c.	
30 mg s.c. et plus	50% de la dose jusqu'à dose	ou
	maximale de 50 mg s.c.	
		mg
0 à 1 mg s.c	1 mg s.c.	Hydromorphone s.c.
2 à 5 mg s.c.)
5 mg s.c. et plus		
	maximale de e mg e.e.	
	4 à 10 mg s.c 11 à 30 mg s.c. 30 mg s.c. et plus 0 à 1 mg s.c 2 à 5 mg s.c.	toire jusqu'à confort édatif du Versed® et h (que le patient prend O à 3 mg s.c. 4 à 10 mg s.c. 11 à 30 mg s.c. 15 mg s.c. 15 mg s.c. 50% de la dose jusqu'à dose maximale de 50 mg s.c. O à 1 mg s.c. 2 à 5 mg s.c. 2 35 mg s.c. 2,5 mg s.c.

P.-S.- Le contenu des seringues 2 et 3 peut être administré dans la même seringue si le volume ne dépasse pas 2 ml et doit être donné dans un site d'injection sous-cutané différent de celui du

Aviser le médecin ap	orès 2 utilisations succe	essives du protocole	•		
Fréquence :	(intervalle minimum o	de 20 minutes)			
Validité de l'ordonnand	ce :jours (maximul	m 7 jours)			
À l'usage du S.A.D :					
Midazolam	5 mg/ml		ml	servir	_ ml à la fois
Scopolamine	0,4 mg/ml	0,6 mg/ml	ml	servir	_ ml à la fois
Morphine	☐ 10 mg/ml	50 mg/ml	ml	servir	_ ml à la fois
Hydromorphone	2 mg/ml	☐ 10 mg/ml	ml	servir	_ ml à la fois
Signature du médeci	in	# de	e permis	Date	
dapté de : Allard et coll maison M	lichel Sarrazin. Québec.				PX-264

Adapté de : Allard et coll., maison Michel Sarrazin, Québec.